

RAPPORT DE VÉRIFICATEUR DES COMPTES

ASCE 33 CEREMA – EXERCICE 2021

Conformément aux statuts de l'association, les comptes de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'une vérification menée par mes soins, en date du 27 et 28 avril 2022.

Cette mission a consisté à contrôler l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan.

Il s'agit pour moi d'apporter un regard extérieur sur les opérations réalisées et le bien-fondé des dépenses au regard du budget prévisionnel voté l'année dernière.

Les résultats de mon analyse sont précisés dans ce rapport, qui sera ajouté aux pièces administratives nécessaires à l'organisation de l'Assemblée Générale 2022.

La vérification des comptes a été effectuée sur la base des documents transmis par Aurélien Andrieu, trésorier de l'ASCE 33 Cerema. J'ai ainsi pu disposer, des fichiers correspondant aux relevés de compte BFM, au tableau de suivi des comptes 2021, au tableau de répartition des remises de chèques, au budget prévisionnel 2021. J'ai pu aussi vérifier le classeur correspondant aux dépenses 2021 classées par numéro croissant d'opération.

La vérification a porté sur l'ensemble des documents transmis. À ma demande, le trésorier de l'association m'a fourni les compléments d'information souhaités.

1 Contrôle et enregistrement des écritures

1.1. Dépenses

Le contrôle s'est effectué sur la totalité des 128 mouvements :

- montant, nature, classification des opérations ;
- cohérence avec les relevés de compte BFM ;
- présence des pièces justificatives (factures, traces de virement...).

Les dépenses pour lesquelles une facture ou une trace de transaction m'ont été remises sont toutes justifiées et correctement répertoriées.

Un certain nombre de justificatifs pour achat ou prélèvement sont toutefois manquants :

- deux prélèvements Urssaf d'un montant de 378€ dont on ne sait précisément à quoi ils correspondent ;
- un paiement de licences FFT pour un montant de 120€.

Il s'agit bien de pièces manquantes, mais disponibles auprès des organismes, même si dans le cas de l'Urssaf il est compliqué de s'y retrouver.

Quelques dépenses sont liées à des remboursements d'achats pour l'ASCE dont les membres du bureau ont effectué l'avance. Même si ce procédé est autorisé et tout à fait compréhensible, il serait plus rigoureux d'en limiter l'usage. C'est aussi plus sage pour la personne qui fait l'avance.

1.2. Recettes

Le contrôle s'est effectué sur la totalité des 214 mouvements :

- montant, nature, classification des opérations ;
- cohérence avec les relevés de compte BFM.

Le classeur ne répertorie pas les recettes, s'agissant de chèques ou de virements directs en provenance des adhérents, de subventions ou autres ressources bien identifiées. En revanche les bordereaux de remise de chèque sont bien conservés.

Les montants de remise de chèque correspondent bien aux recettes encaissées et enregistrées sur les relevés du compte bancaire. La ventilation selon les différentes activités ou budgets d'imputation est correctement détaillée.

2 Compte de résultat ASCE 33 Cerema

Le contrôle a porté sur l'équilibre des écritures, le sens des comptes et la vérification des écritures dans les comptes appropriés.

Les recettes encaissées par l'ASCE 33 Cerema s'élèvent à :	52 470,32 €
Les dépenses engagées s'élèvent à :	48 229,81 €.
Le résultat bénéficiaire est d'un montant de :	4 240,51 €

Comparaison avec les relevés de compte bancaire :

Le solde au 1er janvier 2021 du relevé de compte s'élevait à	8 146,88 €
Le solde au 31 décembre 2021 du relevé de compte s'élevait à	12 387,39 €

Résultat du compte : **+4 240,51 €**

Ces chiffres traduisent l'absence d'anomalies dans le tableau de suivi des opérations.

3 Compte de trésorerie ASCE 33 Cerema (livret)

Chaque relevé de compte a été vérifié, notamment concernant les opérations vers et depuis le compte courant.

Le solde au 1er janvier 2021 du relevé de compte s'élevait à	28 222,35 €
Le solde au 31 décembre 2021 du relevé de compte s'élevait à	34 222,35 €

Résultat du compte de trésorerie **+6000,00€**

4 Caisse

Le montant de la caisse correspond au montant affiché dans le tableau de suivi, un justificatif est systématiquement produit pour chaque achat ou recette.

Montant de la caisse : 439,17€

5 Conclusion

Malgré l'absence de justificatifs pour trois opérations, les comptes de l'ASCE 33 Cerema sont bien tenus, surtout par rapport aux 342 mouvements répertoriés.

Je n'ai relevé aucune erreur manifeste dans les tableaux de suivi, chaque opération de dépense et de recette faisant l'objet d'un identifiant unique reporté sur la facture conservée dans un classeur à accès restreint.

Il est à noter un bénéfice global pour l'année 2021 qui avoisine les 10 000€ (compte + livret + caisse), signe d'une bonne gestion et d'un budget rigoureux. Mais c'est aussi le résultat d'une année encore sous impact du covid, avec des événements annulés ou reportés, ce qui explique en partie l'excédent notoire.

Je recommande à l'assemblée générale de donner quitus aux instances dirigeantes de l'association et de féliciter le trésorier pour son travail remarquable.

Saint Médard en Jalles, le 28/04/2022

Le vérificateur aux comptes

Christophe NUNES

